

FORMATION

GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES (GIEP)

DATES DE FORMATION :

Lundi 16 et mardi 17 décembre 2024

OBJECTIFS

- Comprendre pourquoi et comment changer de pratique en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales dans les projets de construction et d'aménagement.
- Être capable de concevoir ou co-concevoir une gestion intégrée des eaux pluviales dans un projet.

CONTEXTE

Sur le plan planétaire, le changement climatique occasionne de plus en plus de phénomènes météorologiques violents. L'élément naturel qu'est l'eau se transforme en danger qui met en péril les personnes et les biens.

Au niveau local, mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales en ville est devenu une nécessité pour se protéger des inondations, réalimenter les nappes phréatiques, favoriser la biodiversité et rafraîchir l'atmosphère.

RESUME

La problématique de la gestion intégrée des eaux pluviales trouvera des réponses à travers la visite de deux sites : ARTEM, un quartier neuf sur une friche militaire à NANCY et La Maison de Vie Associative et du Temps Libre à LAXOU, réhabilitation d'une ancienne école primaire. Ces visites sont préparées grâce à des apports théoriques, des études de cas et des manipulations permettant de bien comprendre le matériau eau, sa mécanique, ses flux, ses utilisations et ses inconvénients.

Formation en présentiel :

ALEC NANCY GRANDS TERRITOIRES

10 Promenade Emilie du Châtelet
54000 NANCY

Salles et ateliers accessibles aux PMR.

Intervenants

Claire ALLIOD - Paysagiste DPLG,
paysagiste conseil et enseignante

Public

Agences d'architecture / de paysage /
d'urbanisme, bureaux d'études VRD,
maîtres d'ouvrage public, bailleurs
sociaux et agents de collectivités

Pré-requis

Faire de la conception et/ou de la
maîtrise d'ouvrage

Durée

14 heures de formation
Sur 2 jours
De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Date limite d'inscription

Date limite : **le 2 décembre 2024**
15 jours avant la formation (n'hésitez
pas à nous contacter si vous êtes en
dehors de ce délai).

PROGRAMME

GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

JOUR 1 - GRANDS ENJEUX ET NOTIONS IMPORTANTES

Les mécanismes de l'eau:

- Les enjeux planétaires liés à l'eau pour l'adaptation au changement climatique.
- Géographie, l'eau attire : l'implantation des villes près des cours d'eau et sur les littoraux - la topographie, la notion de bassin versant - le point bas d'un territoire, d'une parcelle.
- Mécanique des flux :
 - eau libre, eau contrainte : petits ruisseaux et grandes rivières
 - les écoulements : effet de l'amont sur l'aval, la goutte d'eau suit la plus grande pente
 - pluies courantes / pluies exceptionnelles

L'eau dans la ville et dans les projets:

- Le rôle fondamental du couvert végétal sur les sols :
 - ruissellement différent sur surface imperméable que sur herbe
 - les arbres : ces pompes à eau
 - les plantes aiment l'eau et certains animaux aussi—noues, bassins, etc
 - retenir l'eau par les plantes, l'évapo-transpiration et la présence de milieux humides.
- La gestion intégrée des eaux pluviales : réflexion par emboîtement des échelles de projet
 - un périmètre pris en compte nécessairement élargi
 - une réflexion à mener avec les réseaux d'assainissement et les autorisations. Introduction à l'approche pratique : pluviométrie - pluies courantes / pluies exceptionnelles.

Approche pratique

Manipulation d'eau : utilisation de petits récipients, de tuyaux, de surfaces plus ou moins perméables, ...

Visites

- Site ARTEM à Nancy – Constructions neuves (architecte urbaniste mandataire : Nicolas MICHELIN)
- Site Maison de la Vie Associative et du Temps Libre à Laxou – Réhabilitation

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée
Attestations de présence, de fin de formation et de validation des acquis.

Méthodes pédagogiques

2 journées avec alternance d'apports théoriques sous forme d'exposés, de vidéo-projections, d'exercices

pratiques et de validation à partir de cas concrets, Visite de deux sites et de Manipulations.

Coût de la formation

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	900 €	1080 €
Global	900 €	1080 €

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre OPCO.

L'hébergement et les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant (des repas en commun seront proposés).



GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES

JOUR 2 - GRANDS ENJEUX ET NOTIONS IMPORTANTES

Les mécanismes de l'eau

Mécanique des flux : eau libre, eau contrainte : la disparition des ruisseaux (et rivières) sous la ville – phénomènes d'inondations (PPRI, PAPI) et de submersion marine (PPRL)

L'eau dans la ville et dans les projets

Géologie et sols urbains : la perméabilité des anthroposols
- les sols naturellement perméables et non -calcaires et argiles en terre lorraine
- coefficient de perméabilité d'un sol. Introduction à l'approche pratique
- gestion intégrée des eaux pluviales : la doctrine du Grand Est
- absorption des sols en fonction de leur qualité et du couvert végétal
- débits de fuite, période de retour...

Approche pratique : étude d'un cas concret

A partir d'un projet réel, étude de cas par étapes en équipe avec restitution collective. Analyse du site et des données, recherche de solutions, élaboration de schémas.

Conclusion

Conclusion et tour de table

Note de satisfaction des sessions précédentes

Appréciation globale sur les précédentes sessions organisées par CLASSE 4 : 9,1/10

Contact et informations

Référent PSH :

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Organisme de formation

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE -
62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014
Nancy

"déclaration d'activité enregistrée
sous le numéro 44540438754 auprès
du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 – APE : 94 99Z
- Association loi du 1er juillet 1901



FICHE D'INSCRIPTION
GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES
Du 16 au 17 décembre 2024

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	900 ,00€	180,00 €	1080 ,00€
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	900 ,00€	180,00 €	1080 ,00€

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 1080 € à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est—ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des
Informations indiquées ci-dessus

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.

Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 50% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE - Association loi du 1er juillet 1901

62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr -
www.envirobatgrandest.fr

"déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST" –

Siret 50059848700014— En attente de certification QUALIOP1 au titre de la catégorie : Action de Formation

Protection des données : vos données peuvent être supprimées sur simple demande - voir notre politique de confidentialité sur le site

www.envirobatgrandest.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est – ARCAD LQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est – ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz – CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST" .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est – ARCAD LQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation.

Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement ... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 10 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation intervenant après ces 10 jours, il sera facturé un montant de 50 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.



6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobat Grand Est - ARCAD LQE

Envirobat Grand Est – ARCAD LQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 50% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation, hors cas de force majeure.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV—Construire en Chanvre- le 07/06/2024 - CL

